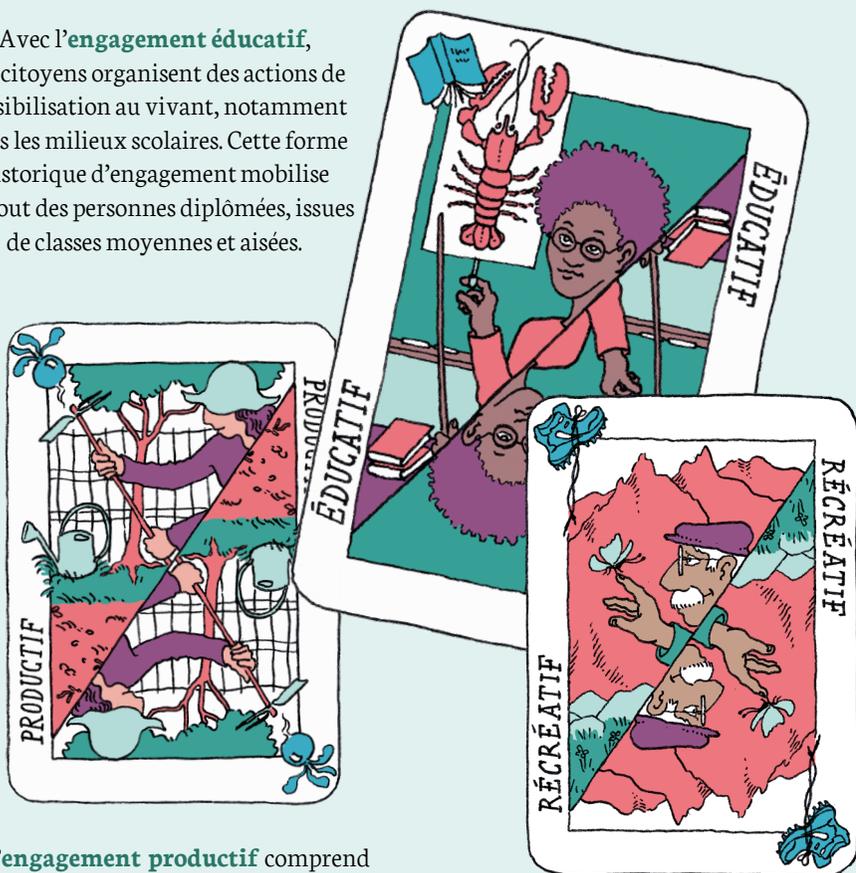


# 1001 ENGAGEMENTS

Jardins partagés, actions de sensibilisation en milieu scolaire, manifestations : les formes d'engagement pour la protection de l'environnement sont extrêmement diverses. Directrice du Centre des Politiques de la Terre, la géographe Nathalie Blanc en distingue six : productif, éducatif, de protection, récréatif, protestataire et judiciaire.

Loin d'être hermétiques, ces formes d'engagements sont autant de cartes à jouer pour les citoyens qui impulsent une transition écologiste juste « par le bas »<sup>1</sup>.

Avec l'**engagement éducatif**, des citoyens organisent des actions de sensibilisation au vivant, notamment dans les milieux scolaires. Cette forme historique d'engagement mobilise surtout des personnes diplômées, issues de classes moyennes et aisées.



L'**engagement productif** comprend les jardins partagés ou le recyclage de déchets au sein d'une ressourcerie, comme l'adhésion à un mouvement d'énergie citoyenne. Ces pratiques transformatrices des milieux par les habitants eux-mêmes sont souvent portées par des néophytes, qui se présentent comme apolitiques<sup>2</sup>.

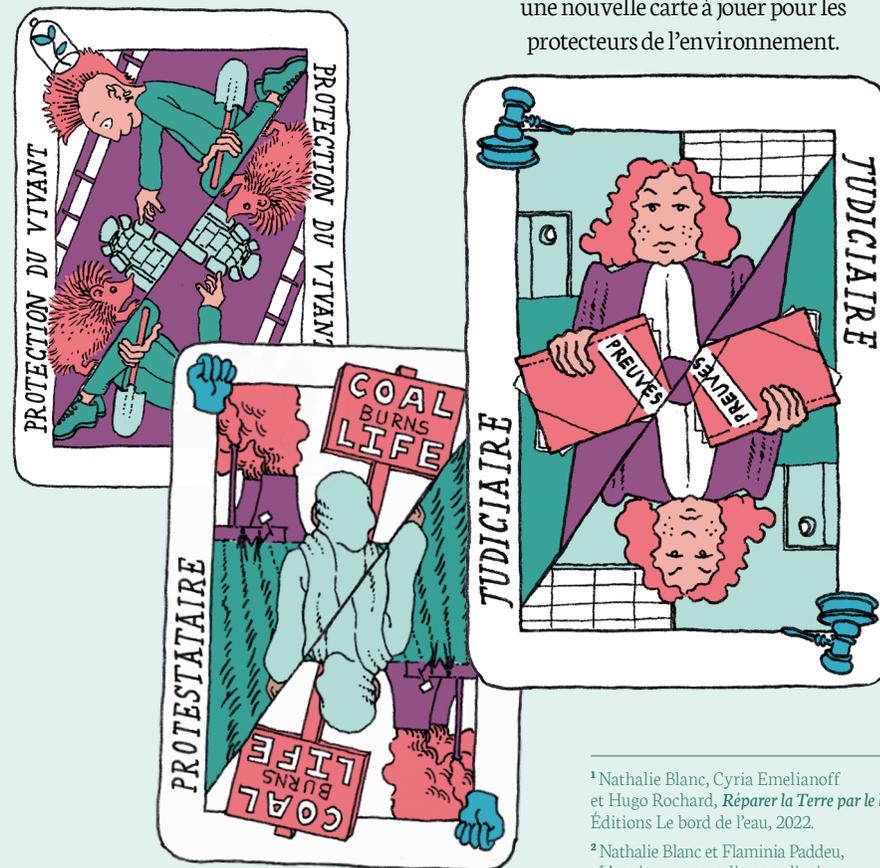
En 2020, neuf Français sur dix habitaient dans l'aire d'attraction d'une ville<sup>3</sup>, ce qui influe sur leur perception de l'environnement. L'**engagement récréatif** devient alors un moyen pour les citoyens de se reconnecter à des formes de nature au travers de séjours en forêt par exemple.

# POUR L'ENVIRONNEMENT

Des citoyens construisent des habitats pour les animaux, achètent des terres pour des forêts primaires, ou bien aident la migration d'espèces. Toutes ces actions constituent l'**engagement de protection du vivant**, centré sur la préservation des équilibres des écosystèmes

Au niveau mondial, plus de 2000 actions en justice dans le domaine de l'environnement ont été intentées depuis 1984 contre des États, des collectivités territoriales ou des entreprises<sup>4</sup>.

L'**engagement judiciaire** est ainsi une nouvelle carte à jouer pour les protecteurs de l'environnement.



L'**engagement protestataire** va des actions légales, comme les manifestations, à la désobéissance civile.

Les militants protestataires peuvent ainsi occuper des lieux ou des espaces, en s'installant par exemple dans des zones à défendre (ZAD).

<sup>1</sup> Nathalie Blanc, Cyria Emelianoff et Hugo Rochard, *Réparer la Terre par le bas*, Éditions Le bord de Peau, 2022.

<sup>2</sup> Nathalie Blanc et Flaminia Paddeu, « L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit », *EspacesTemps.net*, 2018.

<sup>3</sup> Insee, « En France, neuf personnes sur dix vivent dans l'aire d'attraction d'une ville » *Insee Focus*, n°211, 2020.

<sup>4</sup> Joana Setzer et Catherine Higham (Grantham Research Institute on Climate change and the environment), *Rapport « snapshot » de 2022 sur les tendances mondiales des litiges liés au changement climatique*, juin 2022, [en ligne].